2007-02383/

Muni-Express

BULLETIN D'INFORMATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

N° 4 – Mai 1996

PRIX DU BÉNÉVOLAT EN LOISIR DOLLARD-MORIN

## Candidatures recherchées – Date limite: le 24 août 1996

Le ministère des Affaires municipales annonce que la période de mises en candidature pour le **Prix du bénévolat en loisir Dollard-Morin** est présentement en cours et se terminera le 24 août prochain. Ainsi, toutes les personnes qui œuvrent bénévolement dans le domaine du loisir et du sport amateur ainsi que tous les organismes, entreprises et municipalités qui soutiennent ces bénévoles sont invités à poser leurs candidatures.

### Dix-huit finalistes, six récipiendaires

Étant déjà à sa quatrième édition, ce prix d'excellence du Ministère sera remis le 25 octobre prochain en partenariat avec *La Presse*, dans le cadre d'une réception organisée conjointement avec le Regroupement Loisir Québec. Celui-ci procédera, pour sa part, à la remise du Prix Molson du journalisme en loisir. Le Prix du bénévolat en loisir Dollard-Morin vise à reconnaître la contribution des principaux artisans du loisir et du sport amateur au Québec, à l'échelle nationale en appui aux nombreuses initiatives réalisées aux niveaux régional et local. Un hommage sera rendu aux 18 finalistes parmi lesquels six lauréates et lauréats se verront offrir le Prix.

Un jury formé de représentants provenant de différents milieux et reconnus pour leur engagement bénévole procédera à la sélection des candidatures. Les récipiendaires seront nommés à l'intérieur des catégories suivantes.

**VOLET « BÉNÉVOLE »**

- CATÉGORIE RELÈVE

Cette catégorie s'adresse aux jeunes bénévoles âgés de 25 ans et moins.

- CATÉGORIE DISTINCTION

Celle-ci s'adresse aux candidats qui pratiquent le bénévolat depuis moins de 30 ans.

- CATÉGORIE DOYEN

Cette dernière est destinée aux bénévoles de « vocation » dont l'action s'étend sur une période de 30 ans et plus.

Pour être admissibles, soulignons que les candidatures au volet « bénévole » doivent être appuyées par au moins deux organismes.

**VOLET « SOUTIEN AU BÉNÉVOLAT »**

- CATÉGORIE ENTREPRISE

Cette catégorie réfère aux entreprises qui appuient les organismes et les bénévoles en apportant un soutien d'ordre financier, professionnel, technique ou en favorisant la pratique du bénévolat de leurs employés.

- CATÉGORIE ORGANISME

Celle-ci comprend les fédérations, les associations régionales, clubs ou autres organismes de loisirs et de sports ayant une entité légale qui se distinguent par la manière dont ils soutiennent et valorisent les bénévoles.

- CATÉGORIE MUNICIPALITÉ

Cette autre catégorie vise les municipalités qui supportent directement les bénévoles dans l'action et utilisent une variété de moyens originaux pour les soutenir et les valoriser.

Les personnes et organismes intéressés à soumettre des candidatures dans l'une ou l'autre de ces catégories peuvent se procurer le formulaire de mise en candidature auprès du bureau du ministère des Affaires municipales de leur région ou au Bureau de coordination aux affaires autochtones. Un dépliant d'information est aussi disponible à ces bureaux de même que dans les chambres de commerce, les organismes nationaux et régionaux de loisirs et de sports et dans les municipalités.

Rappelons que le Prix du bénévolat en loisir Dollard-Morin s'inscrit dans le cadre de la démarche du Ministère visant à valoriser et à promouvoir l'importance du rôle social et économique de plus de 600 000 Québécoises et Québécois qui œuvrent bénévolement dans le loisir et le sport amateur.

Pendant plus de 25 ans, à titre de bénévole, M. Dollard Morin a pris une part très active au développement du loisir et du sport au Canada, au Québec et plus particulièrement dans la région de Montréal. Journaliste à *La Presse* de 1955 à 1982, membre de l'Ordre du Canada, membre important du comité spécial d'où est issu le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, Dollard Morin a été un réel promoteur du loisir et du sport.

---

## Les programmes PRIL et RéparAction interrompus pour deux ans

Le ministre des Affaires municipales, responsable de l'Habitation, M. Rémy Trudel, a annoncé récemment l'interruption pour deux ans du Programme de rénovation d'immeubles locatifs (PRIL) et du Programme de réparation de maisons (RéparAction).

Cette double interruption ne signifie pas pour autant l'abandon des interventions du gouvernement en vue d'améliorer les conditions d'habitation des ménages à revenu faible ou modeste par le biais de la rénovation résidentielle. Les impacts tant économiques que sociaux qu'engendraient ces deux programmes seront en bonne partie compensés par la mise en œuvre des Programmes Rénove et Revitalisation des vieux quartiers, mis sur pied en 1995 avec des engagements de 100 millions de dollars. Ces deux derniers programmes devraient permettre la rénovation de quelque 48 000 logements et assurer des investissements de l'ordre de 500 millions de dollars. Ces sommes seront consacrées à la rénovation résidentielle en 1996-1997.

La Société d'habitation du Québec a entrepris une révision de l'ensemble de ses interventions qui devrait la conduire à une refonte des mesures d'aide à l'habitation. Le résultat de cette réflexion sera soumis à une consultation auprès des membres de la Table de concertation en habitation et ceux de la Table Québec-Municipalités. Les représentants de l'UMQ et de l'UMRCQ auront donc l'occasion de faire valoir leur point de vue sur les nouvelles orientations qui seront proposées.

**SOURCE** Société d'habitation du Québec

Gouvernement du Québec
Ministère des
Affaires municipales

# Service d'information sur l'aménagement du territoire sur Internet

Le seul centre d'information du pays sur l'aménagement du territoire en milieu urbain, rural et régional – le Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales – vient de lancer le premier service d'information sur l'aménagement du territoire sur Internet à l'intention des pouvoirs publics locaux.

Le service «Cirur en direct» réduit les grands espaces canadiens à leur plus simple expression et supprime les complications qu'engendrent les différentes structures d'aménagement: en fournissant un aperçu global de l'aménagement du territoire au pays dans un seul site Internet. Maintenant, en cliquant sur un bouton, les urbanistes, agents de développement économique, directeurs municipaux, chercheurs universitaires, spécialistes des questions environnementales, journalistes, etc., peuvent avoir accès à une base de données de 10 000 notices bibliographiques et à une des meilleures bibliothèques du pays sur les pouvoirs publics locaux. Le service «Cirur en direct» offre aussi des espaces-dialogues spécialisés, un calendrier des conférences sur l'aménagement du territoire et d'excellents liens avec d'autres sites du World Wide Web reliés à l'aménagement.

Désormais, on peut apprendre par voie électronique comment d'autres municipalités canadiennes ont, de façon efficace, traité de la croissance des entreprises à domicile, favorisé la promotion du développement économique, protégé les nappes phréatiques ou cherché à préserver le cachet des petites villes.

Pour de plus amples renseignements concernant le service «Cirur en direct» et les différents modes d'abonnement, communiquer avec M. Wayne Berry, au numéro (416) 973-5644.

---

**INSCRIPTION AU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX RÉSEAUX D'HÉBERGEMENT**

# Le gouvernement offre 2 957 300 $ pour aider les jeunes, les familles et les personnes handicapées

Le ministère des Affaires municipales annonce que la période d'inscription au Programme d'aide financière aux réseaux d'hébergement – camps de vacances, édition 1996-1997, est présentement en cours. Les organismes intéressés ont jusqu'au 21 mai 1996 pour présenter leur demande de soutien financier.

Cette participation financière s'avère l'un des moyens mis de l'avant par le ministère des Affaires municipales pour assurer une plus grande accessibilité aux vacances à l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

Ainsi, ce programme d'aide a pour but de soutenir l'action d'organismes à but non lucratif responsables de la gestion de camps de vacances pour les rendre plus accessibles aux jeunes, aux personnes handicapées ainsi qu'aux familles.

Les organismes peuvent présenter leur demande d'assistance financière au bureau régional du Ministère de leur région et au Bureau de coordination aux affaires autochtones, jusqu'au 21 mai 1996.

---

# Pour une utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides

Afin d'amener les producteurs agricoles à utiliser les pesticides de façon rationnelle et sécuritaire, les ministères de l'Environnement et de la Faune, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de la Santé et des Services sociaux, en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles, annoncent la parution du guide *Pesticides et agriculture: bon sens, bonnes pratiques* produit aux Publications du Québec.

Présenté de façon simple et imagée, ce guide donne de nombreux conseils sur la stratégie à adopter pour combattre les organismes nuisibles, les précautions à prendre lors de la manipulation, le transport et l'entreposage des pesticides, et les moyens de prévenir les intoxications. Les phénomènes à l'origine de la contamination de l'environnement par les pesticides (dérive, ruissellement, lessivage, etc.) y sont également décrits.

La lutte intégrée est la stratégie privilégiée pour diminuer l'usage des pesticides. Elle fait appel à une bonne connaissance des cultures et des ravageurs, une grande vigilance (dépistage des problèmes potentiels) et des mesures préventives faciles à adopter par les agriculteurs. L'utilisation de cultivars résistants, une fertilisation adéquate, la rotation des cultures et un bon drainage du sol en sont de bons exemples. Cette stratégie constitue une application concrète des principes du développement durable qui visent à améliorer la conservation des ressources et la protection de l'environnement, tout en permettant une agriculture rentable qui tient compte des préoccupations des consommateurs.

Ce guide est un outil essentiel pour les producteurs agricoles et les autres intervenants de ce secteur dans un objectif de protection de la santé et de la qualité de l'environnement. Il est disponible, au prix de 7,95 $, auprès des Publications du Québec ou chez votre libraire habituel.

Pour obtenir plus d'information, communiquer avec:

M. Marcel Gaucher
Direction des politiques des secteurs agricole et naturel
Ministère de l'Environnement et de la Faune
Tél.: (418) 644-3399

**Source** Ministère de l'Environnement et de la Faune

---

**Session de formation**

# «L'animateur, un éducateur dans le quartier»

La Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs organise une formation ayant pour thème «L'animateur, un éducateur dans le quartier». Cette formation s'adresse aux intervenants qui désirent rejoindre les enfants et les adolescents dans la rue, au parc, à l'école, dans leur milieu de vie par une approche spécifique à l'action socio-communautaire des centres membres de la Fédération.

Des thèmes tels que les images du travail de rue, la connaissance du milieu, la prévention et la prise en charge, les réalités et les projets des jeunes y seront développés.

La session aura lieu les 16 et 17 mai sur le site du Collège Saint-Augustin en banlieue de Québec. Le coût est de 100 $ plus 40 $ pour les repas et l'hébergement sur le site. Vous pouvez vous inscrire d'ici le 13 mai, par téléphone à la Fédération au (418) 686-0012.

**Source** Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs

**POUR RENSEIGNEMENTS ET COMMENTAIRES**


Ministère des Affaires municipales
**Direction des communications**

Arlette Fortin
20, rue Chauveau, 4e étage, Tour Québec (Québec) G1R 4J3

**(418) 691-2019**


ISSN 0711-9933